

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers  
- en exercice : 33  
- présents : 29  
- ayant pris part au vote : 32  
- procurations : 3

**ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE**

L'an deux mille dix-sept et le 6 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière, en date du 31 août, sous la présidence de Monsieur Marc PÉRÉ, Maire.

**MAIRIE  
DE  
L'UNION  
3 1 2 4 0**

**Etaient présents** : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, Mme BRIGITTE BEC, MME ISABELLE GODEAS, MME FLORENCE TOULZE, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIERE, MME KATY COLDER, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. LAURENT ORTIC, M. JOËL FEULLERAT, M. PATRICE ETAVE, M. DOMINIQUE GIRONNET, M. FREDERIC COMBE, MME NATHALIE GAUVRIT, M. DENIS MOLET, MME NADINE MAURIN, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. JACQUES DAHAN, M. ERWAN DANIEL, MME ISABELLE SEROR, M. NICOLAS COSTES.

☎ 05.62.89.22.89

**Etaient absents excusés ayant donné procuration** : MME VALERIE QUONIAM-DOUREL (Pouvoir donné à MME NATHALIE GAUVRIT), M. JEAN-MARIE VITRAC (Pouvoir donné à M. FREDERIC BAMIERE), MME ELISABETH ATTELAN (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN),

**Etait absent excusé** : M. GILLES HOURQUET,

LAURENT ORTIC a été élu secrétaire de séance

### **DÉLIBÉRATION n°2017/90**

**Objet : Demande d'inscription au Programme Opérationnel 2017 du Contrat Régional Unique de Toulouse Métropole pour la mise en conformité des Etablissements Recevant du Public- (ERP)**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que conformément aux critères d'intervention approuvés par la Commission Permanente du 2 mars 2015, la Région soutient les projets de mise aux normes des Etablissements Recevant du Public (ERP) sur le plan de la mise en accessibilité et celui de la mise en conformité au regard de la sécurité incendie des bâtiments.

Pour ce faire, la Ville doit solliciter l'inscription de l'opération : frais de maîtrise d'œuvre et de travaux, au Contrat Régional Unique de Toulouse Métropole au titre du Programme Opérationnel 2017.

Monsieur le Maire rappelle que l'agenda d'accessibilité programmée accordé par Arrêté préfectoral en date du 7 janvier 2016 prévoit une mise en accessibilité des ERP de la Commune en six ans.

La mise en œuvre de cette programmation Ad'Ap a été séquencée en deux triennales. Concernant la première triennale 2016-2018, la mise en accessibilité des bâtiments, complétée le cas échéant par une mise en conformité en matière de sécurité incendie, porte sur un programme commun de maîtrise d'œuvre et de travaux pour les établissements suivants :

- L'école élémentaire Belbèze,
- Le groupe scolaire Borde d'Olivier,
- L'hôtel de Ville et la salle des fêtes,
- La police municipale,
- La halte de répit,
- La crèche collective et familiale,
- La crèche associative *Les Lutins du Manoir*,
- Le stade Georges Beyney : la maison des sports et les tribunes de football,
- Le manoir de la Belle Hôtesse,
- La salle associative *L'Union par la Terre*,
- Le complexe associatif et de loisirs,
- La halle de spectacles,
- La bibliothèque,
- Le château de Malpagat,
- Le club des aînés,
- La Poste : travaux extérieurs de mise en accessibilité.

Les frais de maîtrise d'œuvre et le coût des travaux dont 90% concernent la mise en accessibilité sont estimés de la manière suivante :

	€HT	TVA € (20%)	€TTC
Frais de maîtrise d'œuvre	47 913,48	9 582,70	57 496,18
Coût des travaux	622 253	124 451	746 704
Total	670 166	134 034	804 200
CRU – 35%	234 558		

35% maximum du montant hors taxes de cette opération pourrait être subventionné, représentant un montant de 234 558 €.

La demande de subvention devra s'accompagner, entre autres, des descriptifs techniques et financiers des travaux envisagés, des délais de mise en œuvre, des rapports d'études puis des justificatifs de dépenses engagées.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à :

- Solliciter une subvention de la Région en demandant l'inscription des travaux de mise en conformité des ERP au Programme Opérationnel 2017 du Contrat Régional Unique de Toulouse Métropole à hauteur de 35% du montant hors taxes des travaux et de maîtrise d'œuvre,
- Signer les pièces administratives y afférant.

### Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 08/09/2017

Reçu en préfecture le 08/09/2017

Affiché le

**08 SEP. 2017**

ID : 031-213105612-20170908-2017\_90-DE

Décide :

**Article 1**

A l'unanimité,

- D'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter une subvention de la Région en demandant l'inscription des travaux de mise en conformité des ERP au Programme Opérationnel 2017 du Contrat Régional Unique de Toulouse Métropole à hauteur de 35% du montant hors taxes des travaux et de maîtrise d'œuvre,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer les pièces administratives y afférant.

*Pour copie conforme,*

*Le Maire,  
Marc PÉRE*

- Transmis le **08 SEP. 2017**

- Affiché le

**08 SEP. 2017**

*Pour le Maire et par délégation  
Le Premier Adjoint au Maire  
Yvan NAVARRO*

